

DEC181396DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Anna MADOEUF pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, territoires, environnement et sociétés » - CITERES**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 21 Décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7324 « Cités, territoires, environnement et sociétés » - CITERES dont la Directrice est Mme Nora SEMMOUD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anna MADOEUF, Professeur, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna MADOEUF, délégation est donnée à M. Xavier RODIER, Ingénieur de recherche, Responsable de l'équipe LAT aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna MADOEUF et de M. Xavier RODIER, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre LEFEUVRE Professeur, responsable de l'équipe Cost, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna MADOEUF, de M. Xavier RODIER et de Mme Marie-Pierre LEFEUVRE délégation est donnée à M. José SERRANO Professeur, responsable de l'équipe DATE, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

#### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Fait à Tours, le 12 avril 2018

La directrice d'unité  
Nora SEMMOUD